

(Télégramme.)

1er janvier 1896.
 Oui, la vôtre du 31 au shérif, signée Catellier, a été délivrée ce matin, 11 heures.
 Beauharnois, Qué.,
Par Montréal.

(Télégramme.)

(De Beauharnois, Qué.)

1^{er} janvier 1896.

L. A. CATELLIER.

Si votre télégramme reçu ce matin concernant la commutation de Shortis est vrai, envoyez-m'en un autre tout de suite en votre qualité officielle.

PHILÉMON LABERGE, *shérif.*

(De Beauharnois, Qué.)

OTTAWA.

Veillez hâter réponse à notre télégramme d'hier à Catellier signé Laberge. Très important. Dites s'il a été délivré, et à quelle heure.

(Télégramme.)

OTTAWA, 2 janvier 1896.

Le shérif, Beauharnois, Qué.

Le présent message est en réponse au vôtre d'hier. C'est en ma qualité officielle de sous-secrétaire d'Etat que je vous ai notifié par télégramme, le 31 décembre dernier, de la décision prise par Son Excellence dans l'affaire de la commutation de la sentence de mort de Valentine Francis Cuthbert Shortis en emprisonnement pour la vie. Veuillez accuser par télégraphe réception du présent message. Lettre officielle envoyée par la poste aujourd'hui.

L. A. CATELLIER,

Sous-secrétaire d'Etat.

(Télégramme.)

(De Beauharnois, Qué.)

2 janvier 1896.

L. A. CATELLIER,
 Sous-secrétaire d'Etat,
 Ottawa.

J'ai délivré au D^r Laberge, shérif, votre message concernant Shortis.

J. LESLIE.

BEAUHARNOIS, 2 janvier 1896.

L. A. CATELLIER,
 Sous-secrétaire d'Etat.

M. John Leslie m'a remis le message signé par vous commuant la sentence de mort du prisonnier Shortis en emprisonnement pour la vie comme un criminel lunatique.

PHILÉMON LABERGE, *shérif.*

(Télégramme.)

(De Beauharnois, Qué.)

3 janvier 1896.

L. A. CATELLIER,
 Sous-secrétaire d'Etat,
 Ottawa.

Pas reçu d'ordre pour le déplacement de Shortis. En attendant un ordre où vais-je l'envoyer? En danger d'être lynché. Répondez immédiatement.

PHILÉMON LABERGE, *shérif.*